

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Janvier 2021

L' an 2021 et le 8 Janvier à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de BORGEOO Martine Maire

Présents : Mme BORGEOO Martine, Maire, Mmes : ANCIEUX Delphine, DERRIENNIC Véronique, FONTAINE Stéphanie, GOURJON Josiane, LIMERMONT Roselyne, MM : DOCHY François, GREVIN Thierry, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yoland

Excusé ayant donné procuration : M. BRIAL Fabrice à Mme GOURJON Josiane
Excusé(s) : Mme BOUHERAOUA Delphine, M. HUILARD Hugues

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11
- Une procuration de M BRIAL Fabrice pour GOURJON Josiane

Date de la convocation : 04/01/2021

Date d'affichage : 12/01/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 12/01/2021

et publication ou notification
du : 12/01/2021

A été nommée secrétaire : Mme GOURJON Josiane

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2021_01 - Délibération vote à distance

2021_02 - Délibération pour transfert de la compétence mobilité - CCPB autorité organisatrice de la mobilité locale (AOM)

2021_03 - Délibération mise en non-valeur des indemnités de Monsieur HÉCQUET du 20/11/2020 au 30/11/2020

2021_04 - Délibération élection d'un nouveau titulaire au CCAS en remplacement de Monsieur HÉCQUET

2021_05 - Délibération élection d'un nouveau titulaire au SAEPA en remplacement de Monsieur HÉCQUET

2021_06 - Délibération élection d'un nouveau suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Bray en remplacement de Monsieur HÉCQUET

Une minute de silence a été observée en hommage à Jean-Jacques HÉCQUET, 2ème Adjoint décédé le 19 novembre 2020.

Approbation du compte-rendu du 6 novembre 2020. Cependant, M. GRÉVIN précise un détail formel erroné figurant sur ledit compte-rendu. La mention "Madame la Présidente" devant être remplacée par "Madame le Maire".

2021_01 - Délibération vote à distance

L'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 vise à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales. Elle prévoit la possibilité de réunir le Conseil municipal par visio-conférence ou à défaut par audioconférence. Les solutions techniques retenues : Zoom, Facetime, Skype, TEAMS.

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, cette possibilité de réunion à distance des assemblées délibérantes permettra de concilier la continuité du fonctionnement de l'institution communale, et les préconisations liées à la distanciation sociale et au confinement.

Le scrutin public est organisé par appel nominal pour chaque projet de délibération. Afin de faciliter la transmission des informations à distance aux élus, il est proposé de modifier les délais des dépôts des questions orales, vœux et amendements pour les conseils municipaux qui seraient organisés à distance durant la crise sanitaire. Les questions orales et les vœux devront être envoyés par mail, au plus tard 1 jour franc avant le Conseil municipal.

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération pour autoriser le vote à distance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le vote à distance. Il entérine le délai de 1 jour franc au plus tard pour envoyer par mail les questions orales et les vœux avant la date du Conseil municipal.

Il autorise Madame Le Maire à signer les documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021_02 - Délibération pour transfert de la compétence mobilité - CCPB Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOM)

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 donne la possibilité de transférer la compétence mobilité aux communautés de communes.

Madame le Maire explique que Jean-Jacques HECQUET, suppléant de Mme BORGEO, était présent à la réunion du conseil communautaire du jeudi 29 octobre 2020 qui a voté le transfert de compétences mobilité. Des questions ont été posées concernant le transport scolaire, les conséquences éventuelles du versement de la taxe des entreprises à la CCPB et non plus à la région, et les conséquences budgétaires du transfert de la compétence. La lecture de la loi LOM est particulièrement illisible car des paragraphes entiers ne concernent pas directement la CCPB et d'autres paragraphes ne sont que des amendements des codes de l'environnement et des transports.

Ce transfert de compétence se fera à la majorité qualifiée des communes membres de la CCPB.

Concernant le coût, aucune précision n'est apportée par la CCPB, la loi prévoit le transfert des taxes perçues par la région au profit de la CCPB. La question se pose alors de savoir si la région va continuer d'assurer le même service (ex : la compétence transport scolaire). La CCPB a répondu qu'il n'y aurait pas de changement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas donner son accord pour le transfert de la compétence mobilité en raison des nombreuses interrogations sans réponses et du manque de clarté du projet.

A la majorité (pour : 0 contre : 10 abstentions : 2 Mme ANCIEUX Delphine et M GRÉVIN Thierry)

2021_03 - Délibération mise en non-valeur des indemnités de Monsieur HÉCQUET du 20/11/2020 au 30/11/2020
Suite au décès de Monsieur HÉCQUET, la perception nous demande de régulariser la période d'indemnités aux élus du 20/11/2020 au 30/11/2020.

Madame Le Maire demande l'admission en non valeur des sommes dûes pour cette période.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre au crédit

- au compte 6541 Créances admises en non valeur	+ 138.72 € brut
- du compte 6531 indemnités aux élus	- 138.72 € brut

Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y référant

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021_04 - Délibération élection d'un nouveau titulaire au CCAS en remplacement de Monsieur HÉCQUET

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'élection d'un nouveau titulaire au CCAS en remplacement de Monsieur HÉCQUET.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

C'est Monsieur François VERVAEKE qui sera le nouveau titulaire au CCAS.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021_05 - Délibération élection d'un nouveau titulaire au SEAPA en remplacement de Monsieur HÉCQUET
Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'élection d'un nouveau titulaire au SAEPA en remplacement de Monsieur HÉCQUET.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

C'est Monsieur François DOCHY qui sera le nouveau titulaire au SAEPA.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

2021_06 - Délibération élection d'un nouveau suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Bray en remplacement de Monsieur HÉCQUET

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'élection d'un nouveau suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Bray en remplacement de Monsieur HÉCQUET.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

C'est Monsieur Yoïand VUILLERMOZ qui sera le nouveau remplaçant à la CCPB.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Un tour de table est effectué pour connaître les éventuels retours des réunions en externe. M Thierry GRÉVIN, en sa qualité de vice-président du SIVOS des Deux-Vallées, évoque sa dernière réunion et souligne le souhait de Martagny de quitter le SIVOS mais indique le refus de Neuf-Marché d'entériner cette décision.

Mme Stéphanie FONTAINE fait part de son étonnement concernant la réception des convocations aux commissions auxquelles elle siège en tant que suppléante. Mme BORGGO rappelle qu'il est du devoir du titulaire d'avertir son suppléant s'il est empêché.

Mme BORGGO propose que la commune fasse un don d'un montant de 100 euros au profit de la famille de M Jean-Jacques HÉCQUET pour participer aux frais de transfert des cendres à La Réunion. Proposition acceptée à l'unanimité.

Mme BORGGO évoque la visite du sénateur Jérôme BASCHER le 29 janvier 2021 à 11h00.

Mme BORGGO donne la date et le lieu du prochain Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Bray, le 27 janvier 2021 à la salle des fêtes de Saint-Germer-de-Fly.

Mme BORGGO rappelle que 90 jouets ont été distribués aux enfants de 0 à 10 ans. Elle souligne la baisse du nombre d'enfants par rapport aux années précédentes.

52 colis individuels et 30 colis couples ont été distribués aux 112 aînés de plus de 70 ans à la faveur de l'opération "Colis des aînés". En ces temps singuliers, ces derniers étaient tout particulièrement contents de recevoir la visite des conseillers municipaux pour réceptionner leurs colis.

Mme BORGGO sollicite M VERVAEKE afin d'organiser en début d'année une réunion pour envisager les travaux de goudronnage.

Complément de compte-rendu :

Mme BORGGO indique la présence de M Laurent KILLI et le présente en tant que nouveau secrétaire de mairie. Il succède à Mme Laurie ROLLAND qui quitte la région à la faveur d'un rapprochement familial.

Séance levée à : 19:00

En mairie, le 11/01/2021

Le Maire

Mme BORGGO



M BORGGO